



UNANIMES POUR DEFENDRE NOTRE PROFESSION!

Depuis cinq semaines, la profession d'avocat fait preuve d'une mobilisation sans précédent, renouvelée chaque semaine sans faiblir.

Le 7 février, le Conseil National des Barreaux de nouveau, à l'unanimité des membres de l'assemblée générale, a voté la poursuite du mouvement contre la réforme des retraites.

Depuis cinq semaines, les avocats se battent pour faire reconnaître la particularité de leur régime et expriment leurs profondes inquiétudes concernant l'avenir de la profession, la garantie de l'accès au droit du justiciable, le maintien de leur indépendance.

Depuis cinq semaines, le Gouvernement ainsi que le Premier Ministre ne nous opposent que du mépris : en fondant leurs analyses sur des chiffres erronés, en présentant des projections qu'il n'est jamais permis de vérifier, en tentant par leur communication de diviser la profession, en répétant inlassablement les mêmes propositions « d'aménagements » que contenait déjà le rapport DELEVOYE.

L'objectif manifestement poursuivi n'est pas seulement l'intégration des avocats dans le régime universel de retraites, mais leur disparition et plus particulièrement une certaine forme d'exercice de la profession: l'avocat individuel, l'avocat de proximité, l'avocat du quotidien, l'avocat des plus faibles, des plus démunis, des plus pauvres, celui que l'aide-juridictionnelle n'indemnise pas à sa juste valeur et que l'augmentation des cotisations retraites va se charger de faire disparaître.

L'ambition à peine dissimulée du gouvernement est que l'avocat devrait se fondre dans le modèle économique conforme aux ambitions de la start-up nation ; sans considération ni pour les missions de service public qu'il assure au quotidien, ni pour l'accès aux droits qu'il garantit, ni pour ce qu'il représente dans une société démocratique.

Cela est si vrai qu'au milieu de notre mouvement de contestation, le projet de loi « d'accélération et de simplification de l'action publique » prévoit la faculté pour les assureurs de négocier les honoraires de l'avocat dans le cadre des contrats de protections juridiques.

Notre mobilisation est exceptionnelle, il n'est pas temps de battre en retraite! Notre mouvement commence en effet à porter ses fruits puisque pour la première fois, dans un communiqué diffusé le 8 février, la garde des Sceaux a dit souhaiter "une suspension du mouvement de grève des avocats dans les juridictions".

Le Syndicat des avocats de France appelle donc l'ensemble des confrères à ne pas satisfaire aux exigences déplacées de la ministre, et au contraire à poursuivre le mouvement de grève dure jusqu'au retrait du texte et à participer massivement à toutes les actions de mobilisation et notamment à la journée nationale de grève et de manifestation interprofessionnelle du 20 février prochain.

Paris le 9 février 2020